

Etaient présents : Mmes Aublé, Pupin Mahamoud, MM. Dufour, Leclercq, Bourin, Defenin, Giscard d'Estaing, Levasseur.

Absents excusés : Mmes Renault Leberquer, Dupart, M. Borg.

Secrétaire de séance : Mme Pupin Mahamoud

Ordre du jour :

- * Procès-Verbal de la séance précédente
- * Désignation du secrétaire de séance
- * Délibérations :
 - Demande de subvention : aide à un permis de conduire
 - Tableau de décollation de Saint Jean-Baptiste
 - Embauche employé communal
 - Chèque Association Sauvegarde du Patrimoine St-Ouen Saâne et Dun
 - Permanences élections municipales
 - Questions diverses

Lucie Pupin Mahamoud a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercié les conseillers municipaux, les secrétaires de mairie et l'ensemble du personnel communal qui ont travaillé pendant le mandat qui s'achève.

Le Procès-Verbal de la réunion du 16 janvier 2026 a été adopté à **l'unanimité**.

Demande de subvention : aide à un permis de conduire

2026-006

Le maire informe de la demande reçue de M. Isaac POULAIN afin d'obtenir une aide financière pour l'obtention du code du permis de conduire.

Cette aide sera versée directement à l'auto-école.

Le Conseil Municipal a **accordé, à l'unanimité**, une subvention à la société d'école de conduite pour la demande, pour un montant de 200 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 au compte 65748.

Tableau de décollation de Saint Jean-Baptiste :

Le tableau est revenu. Il a été replacé au-dessus de la porte d'entrée de l'église.

Notre objectif sera de l'installer à un autre endroit dans l'église à savoir à côté de la Chapelle de la vierge.

Il a été effectué quelques travaux au niveau de l'orgue car il a été constaté que cet orgue a légèrement bougé car il est posé sur un plancher en mauvais état.

Des travaux sont prévus à ce niveau et il sera procédé au démontage des bancs.

Embauche employé communal :

Nous avons reçu beaucoup de candidatures, mais il s'avère que peu de gens ont le profil recherché. Il a été décidé d'attendre la prochaine mandature, afin d'embaucher un nouvel agent.

En attendant, il a été procédé à la signature d'un contrat avec l'entreprise AGIRE qui met à notre disposition un agent venu seconder Claude Aubé le lundi, mercredi et vendredi.

Chèque association sauvegarde du patrimoine St-Ouen Saône et Dun :

2026 - 007

Le conseil municipal, **considérant** qu'un chèque d'un montant de 1 000,00 € a été émis par l'association pour la sauvegarde du patrimoine St-Ouen Saône et Dun en faveur de la Commune du Bourg-Dun, pour les travaux de l'église,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne gestion des finances communales d'encaisser ce chèque dans les meilleurs délais,

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité :

1. D'autoriser l'encaissement du chèque de remboursement d'un montant de 1 000,00 € émis par l'association pour la sauvegarde du patrimoine St-Ouen Saône et Dun au bénéfice de la Commune du Bourg-Dun,
2. De charger M. le Maire de procéder à l'encaissement de ce chèque auprès de la Trésorerie de la Commune.

Permanences élections municipales :

Président du bureau : Philippe DUFOUR

1 ^{er} tour 15 mars	08h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
	Antoine GISCARD D'ESTAING	Alexandre BORG	Lucie PUPIN MAHAMOUD	John DEFENIN
	Véronique RENAULT LEBERQUER	Philippe LECLERCQ	Bastien LEVASSEUR	Christine AUBLÉ
	Sylvie NOURRY	Claire CABOT	Pierre CHRETIEN	Pierre BOURIN

Questions diverses :

Encaissement chèque :

2026 - 008

Le conseil municipal,

Considérant qu'un chèque d'un montant de 1 000 € a été émis par Mme Anne FOLLIARD en la en faveur de la Commune du Bourg-Dun,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne gestion des finances communales d'encaisser ce chèque dans les meilleurs délais,

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité :

1. D'autoriser l'encaissement du chèque de remboursement d'un montant de 1 000,00 € au bénéfice de la Commune du Bourg-Dun,

Permanences mardi de 8h à 12h et vendredi de 16h30 à 18h30

Tél 02 35 83 03 39 mairie : mairie-bourg-dun@orange.fr

site : www.lebourg-dun.com

2. De charger M. le Maire de procéder à l'encaissement de ce chèque auprès de la Trésorerie de la Commune.

Demande de subvention Fondation du Patrimoine :

2026 - 009

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité

D'adhérer pour l'année 2026 à la fondation du patrimoine via une subvention d'un montant de 200 € pour l'adhésion 2026 de la commune à la fondation du patrimoine.

De charger M. le Maire, de procéder à l'attribution de cette subvention et à son versement.

De prévoir les crédits au budget 2026 au compte 65748.

Demande de remboursement chèque AXA à la Communauté de Communes :

2026 - 010

Monsieur le Maire a expliqué qu'un chèque d'un montant de 1 165.63 € a été indûment encaissé par la commune sur l'exercice 2025.

Ce chèque correspondait au remboursement à un dégât accidentel sur un des feux tricolores de la route de Dieppe.

Or, la compagnie d'assurances aurait dû faire parvenir ce chèque à la communauté de communes Côte d'Albâtre, qui a la compétence voirie.

Monsieur le Maire a donc demandé aux membres du conseil l'autorisation de procéder au remboursement à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de procéder au remboursement de cette somme à la Communauté de Communes Côte d'Albâtre.

Convention de souscription église Notre-Dame du Bourg-Dun :

2026 - 011

Monsieur le Maire a expliqué aux membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire de l'autoriser à signer une convention avec la fondation du patrimoine pour des souscriptions à recevoir concernant des futurs travaux à réaliser à l'église Notre-Dame.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer une future convention avec la fondation du patrimoine.

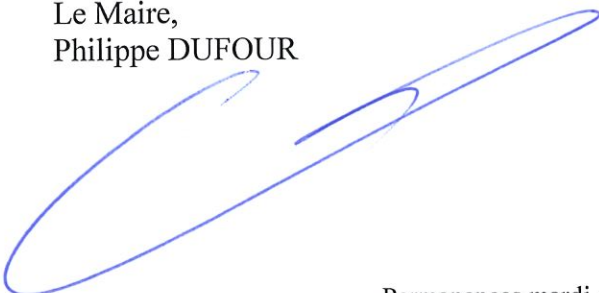
- Il a été fait le point sur les subventions consécutives aux travaux de l'église.

Nous avons reçu la somme de 156 523.90 € provenant de la fondation du patrimoine et correspondant aux souscriptions obtenues.

Le département va également procéder au virement d'une somme de 181 742.08 € correspondant au solde de la subvention départementale.

La subvention de l'État, via la DRAC, n'a pas encore été versée en attente du déblocage des fonds, consécutif au vote tardif du budget de l'état.

Le Maire,
Philippe DUFOUR



La secrétaire de séance,
Lucie PUPIN-MAHAMOUD

